

Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement – YVR 2024



Message et attestation de Tamara Vrooman, présidente et directrice générale

L'Administration de l'aéroport de Vancouver («**l'Administration de l'aéroport**») exploite l'aéroport international de Vancouver («**YVR**») au service de la communauté et de l'économie qui la soutient. Les efforts que nous déployons pour être une plaque tournante aéroportuaire durable et de calibre mondial s'appuient sur des valeurs fondamentales de sécurité, de travail d'équipe, de responsabilité et d'innovation. Nous travaillons à relier la Colombie-Britannique à de nouvelles idées et expériences et à des biens et des investissements qui soutiendront une économie saine et durable. Nous voulons faire en sorte que ces liens se créent d'une manière socialement responsable, dans un souci de défendre et de promouvoir les droits de la personne et les valeurs du Canada dans nos pratiques d'entreprise.

Au cours de notre deuxième année de rapport, nous avons continué à examiner et à faire progresser nos efforts pour éliminer le travail forcé et le travail des enfants dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement. Avec une tolérance zéro pour de telles pratiques, nous maintenons des normes rigoureuses et étendons notre portée grâce à des collaborations plus solides. Au niveau local, nous travaillons encore plus étroitement avec les partenaires communautaires, les agences gouvernementales et les compagnies aériennes pour assurer la sécurité des passagers et prévenir de manière proactive la traite des personnes par l'éducation et la sensibilisation. Nous avons accru notre soutien aux organisations régionales, protégeant ainsi les personnes à risque grâce à des dons plus importants et à des initiatives de bénévolat élargies pour les employés.

Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, nous continuons à nous adapter au reste du monde alors que le climat géopolitique reste dans un état d'incertitude accrue. Alors que les tensions politiques augmentent et que les droits de douane imminents nous affectent, nous maintenons une trajectoire stable pour explorer de nouvelles sources alternatives afin d'élargir nos options de chaîne d'approvisionnement et de minimiser le risque pour nos opérations.

Le présent rapport décrit les mesures que nous avons prises au cours du précédent exercice financier pour faire en sorte qu'il n'y ait aucune place pour le travail forcé ou le travail des enfants à YVR. Le présent rapport porte sur l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Nous comptons pour la suite continuer à améliorer nos pratiques, de sorte que YVR demeure un moteur consciencieux et responsable de l'économie.

Le présent rapport est soumis par la présente au ministre de la Sécurité publique au nom de l'Administration de l'aéroport. Conformément aux exigences de la *Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la «**Loi**»), et en particulier de son article 11, j'atteste que ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de l'Administration de l'aéroport le 25 mars 2025 et que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'Administration de l'aéroport. À ma connaissance et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.



Tamara Vrooman, présidente et directrice générale

25 mars 2025

J'ai le pouvoir d'engager l'Administration de l'aéroport de Vancouver.

Alinéa 11(3)(A) structure, activités commerciales et chaînes d'approvisionnement

Ce rapport est le deuxième rapport de l'Administration de l'aéroport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants*.

APERÇU DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DE LA GOUVERNANCE

L'Administration de l'aéroport de Vancouver est une société sans capital-actions créée en 1990 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et dont les activités se poursuivent en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis 2013. Elle exploite l'aéroport international de Vancouver (« YVR ») aux termes d'un bail foncier signé avec le gouvernement du Canada, sur une grande partie de sq^{saθ}an (Sea Island, traduction de « pente descendant vers l'eau, rivage submergé ») à l'embouchure du fleuve Fraser, à Richmond (Colombie-Britannique), Canada. Cette terre est le territoire traditionnel, ancestral et non cédé du peuple Musqueam.

YVR détient fièrement le record sans précédent d'avoir été élu meilleur aéroport d'Amérique du Nord pendant 12 années consécutives (2010–2021), et nous avons de nouveau été élus meilleur aéroport d'Amérique du Nord en 2024. Deuxième aéroport le plus fréquenté du Canada, YVR est desservi par plus de 50 compagnies aériennes et relie les passagers et le fret à 120 destinations dans le monde. En 2024, environ 26,2 millions de passagers et 339 000 tonnes de fret transiteront par l'aéroport, soutenant ainsi la mission de l'autorité aéroportuaire qui consiste à relier fièrement la Colombie-Britannique au reste du monde. L'autorité aéroportuaire est responsable de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des installations de l'aéroport international de Vancouver et des zones environnantes, y compris son terminal, ses actifs côté piste (par exemple, les pistes et les voies de circulation) et les routes côté ville.

L'Administration de l'aéroport possède trois filiales à part entière situées sur Sea Island (Colombie-Britannique), qui ne sont pas des entités tenues de faire rapport en vertu de la Loi : Vancouver Airport Enterprises Ltd., fournisseur de services de gestion de projets d'investissement et de services-conseils; Vancouver Airport Enterprises (Templeton) Ltd., investisseur dans le partenariat à l'origine d'un centre commercial situé sur Sea Island; et Vancouver Airport Properties Ltd., gestionnaire des entités qui détiennent des droits de bail et exploitant d'immeubles loués sur Sea Island. Les états financiers consolidés de l'Administration de l'aéroport, publiés chaque année sur le [site Web de YVR](#), donnent de plus amples renseignements à leur sujet. Ces filiales sont toutes exploitées par des employés de l'Administration de l'aéroport et sont assujetties aux mêmes politiques, procédures et pratiques. En outre, toutes les activités d'achat, de conformité et de chaîne d'approvisionnement de ces filiales sont effectuées par l'Administration de l'aéroport.

L'Administration de l'aéroport est régie par un [conseil d'administration](#) qui supervise la déontologie et les activités commerciales de la haute direction. Le conseil d'administration se compose de neuf membres désignés par des entités habilitées à proposer des candidatures, de quatre membres de la collectivité désignés par le conseil et de la présidente et directrice générale de l'Administration de l'aéroport. Parmi les entités habilitées à proposer des candidatures figurent l'Institut des comptables agréés de la Colombie-Britannique, le Barreau de la Colombie-Britannique, Metro Vancouver et la ville de Richmond.

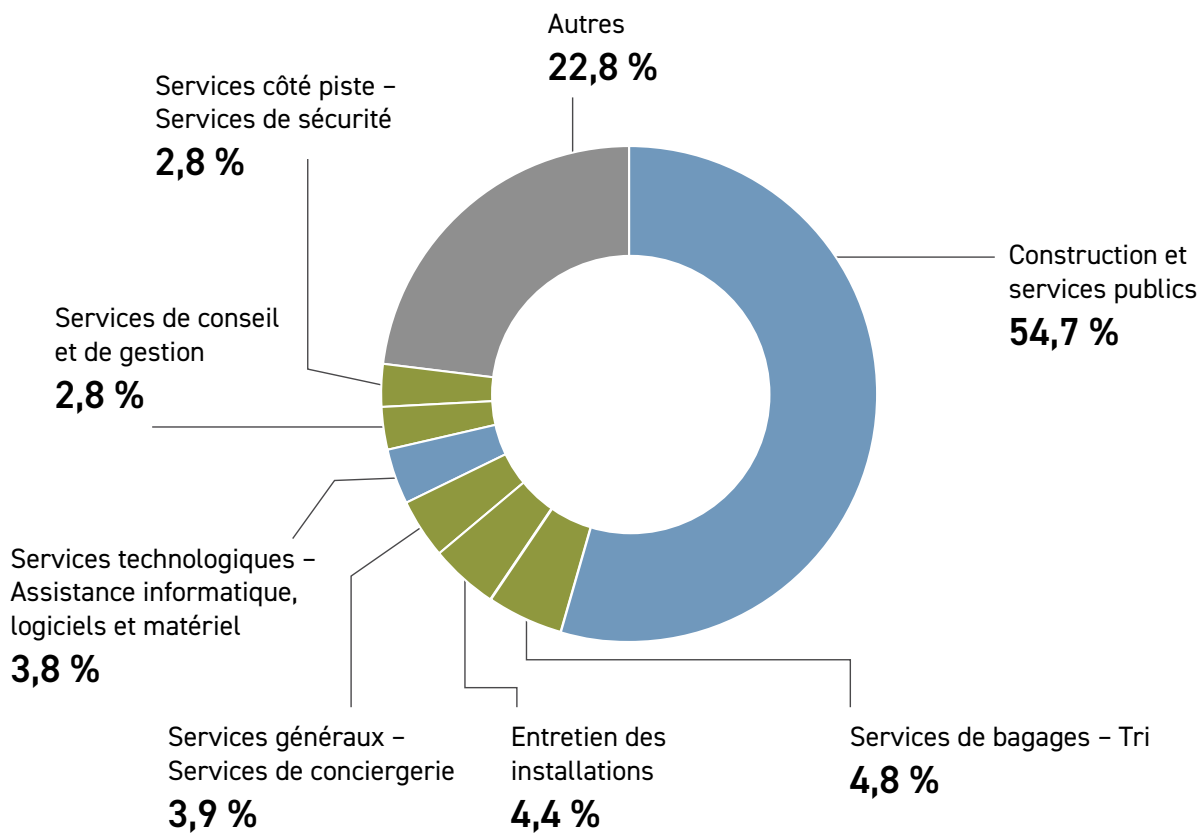
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

En date du 31 décembre 2024, l'Administration de l'aéroport comptait 1 046 employés (nombre total d'employés) au Canada. L'Administration de l'aéroport n'a aucun employé à l'extérieur du Canada. L'annexe 1 du présent rapport donne un aperçu de la structure organisationnelle de l'Administration de l'aéroport. Chaque unité commerciale, composée d'employés [syndiqués](#) et non syndiqués, possède généralement une structure hiérarchique qui comprend du personnel non-cadre, des gestionnaires, des directeurs, puis un ou une vice-président(e) ou membre de l'équipe de la haute direction, qui relèvent au bout du compte de la présidente et directrice générale.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les opérations de l'Administration de l'aéroport sont basées au Canada, qui, selon l'indice mondial de l'esclavage de la Walk Free Foundation, présente un risque très faible de vulnérabilité au travail forcé et au travail des enfants, et dispose d'un gouvernement qui exerce une surveillance étroite sur ces questions. En 2024, l'Administration de l'aéroport a dépensé un total d'environ 398,2 millions de dollars. 95 pour cent de ces dépenses ont été versées à des fournisseurs canadiens, dont près de 75 pour cent sont établis en Colombie-Britannique. Cela représente une hausse de six pour cent des dépenses auprès des fournisseurs de la Colombie-Britannique, ce qui soutient directement les fournisseurs locaux. Compte tenu de l'évolution de la géopolitique, nous allons continuer à nous approvisionner le plus localement possible, ce qui permettra de réduire les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de nous assurer de travailler avec des fournisseurs présentant un faible risque.

L'Administration de l'aéroport se procure des biens et des services auprès de plus de 1 700 fournisseurs. La figure 1, ci-dessous, illustre la répartition des dépenses entre les principales catégories de fournisseurs :



La plupart des activités pertinentes d'inventaire des risques et de conformité des chaînes d'approvisionnement visent les équipes de l'exploitation, du développement de l'aéroport et de l'optimisation des biens, de l'innovation et de l'information, des affaires juridiques et de la gestion de l'offre, et des ressources humaines et de la marque.

Paragraphe 11(1) mesures prises pour prévenir et atténuer le risque et alinéa 11(3)(B) politiques et processus de diligence raisonnable

CODES ET POLITIQUES

L'Administration de l'aéroport a une politique de tolérance zéro à l'égard du travail forcé et du travail des enfants (et des activités qui y sont liées, comme la traite de personnes), dans quelque élément de son exploitation ou de sa chaîne d'approvisionnement que ce soit. Les politiques et les codes suivants appuient cet engagement :

- La [politique sociale](#) – cette politique établit l'engagement de l'Administration de l'aéroport à être une organisation socialement responsable. Elle est fondée sur le Pacte mondial des Nations unies et la norme ISO 26000, qui comprend des engagements à l'endroit des pratiques d'emploi équitables telles que définies par l'Organisation internationale du Travail (« OIT »);
- La [politique d'achats durables](#) – cette politique vise à incorporer le concept de durabilité dans les décisions d'achat de l'Administration de l'aéroport et à faire en sorte que ces décisions tiennent suffisamment compte de critères environnementaux, sociaux et économiques, y compris la protection des droits de la personne, et ce à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement;
- Le [code de conduite des fournisseurs](#) – fondé sur les principales conventions de l'OIT, ce code définit les normes minimales que les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent respecter en matière de sécurité et salubrité des lieux de travail, de pratiques d'emploi équitables et de responsabilité environnementale. Il a également été mis à jour pour tenir compte du travail forcé et du travail des enfants. Les fournisseurs doivent notamment veiller à ce que leurs employés choisissent librement de travailler pour eux et respecter la réglementation en ce qui a trait à l'âge minimum des employés; et
- Le [code de déontologie](#) – le code de déontologie constitue une politique-cadre pour des questions prioritaires, comme l'éthique, le jugement commercial et la conduite générale. Tous les employés sont tenus de suivre une formation annuelle sur le code de déontologie et de signer une déclaration qui confirme leur respect du code. Le code de déontologie propose également un moyen pour les employés de signaler tout manquement à celui-ci, y compris les infractions à la loi.

L'Administration de l'aéroport impose à tous ses employés de suivre une formation annuelle sur son code de déontologie et sa politique de lutte contre la corruption. Ce programme rigoureux de gestion des risques d'entreprise vise à surveiller l'exposition de l'organisation aux risques et à mettre en place des mesures de contrôle à leur rencontre. En 2024, le taux de réussite à cette formation était de 70 pour cent. En outre, elle communique activement avec sa communauté de fournisseurs, lors de séances d'information qui leur sont dédiées, afin de faire valoir ses engagements envers ces codes et ces politiques.

SALAIRE MINIMUM VITAL

YVR a été le premier aéroport du Canada à obtenir la désignation d'[employeur certifié Living Wage](#). Différent du salaire minimum, le salaire minimum vital garantit qu'un ménage, comprenant deux adultes et deux enfants, peut faire face aux dépenses de base, telles que déterminées par l'organisme Living Wage BC. Ces dépenses comprennent notamment le loyer, l'épicerie, les soins de santé complémentaires et deux semaines d'épargne pour chaque adulte.

Comme le précise sa [politique sur le salaire équitable](#), l'Administration de l'aéroport verse à tous ses employés au moins le salaire minimum vital (qui comprend le salaire et les avantages sociaux) calculé pour la région du Grand Vancouver. L'Administration de l'aéroport s'est efforcée de faire en sorte que le personnel qui travaille pour les fournisseurs de service directs de l'aéroport, comme les entrepreneurs en nettoyage et entretien des bâtiments, en aménagement paysager et en gestion de la circulation à l'aéroport, sur Sea Island, reçoive le salaire minimum vital. Il s'agit d'environ 1 900 employés de plus sur Sea Island. Conformément à sa politique sur le salaire équitable, l'Administration de l'aéroport inclut l'exigence de salaire minimum vital dans les contrats pertinents qu'elle conclut et, lors du plus récent exercice financier, a exigé une attestation de conformité des entrepreneurs visés.

RÉCONCILIATION ET PEUPLES AUTOCHTONES

Le 21 juin 2017, l'Administration de l'aéroport et le peuple Musqueam ont signé l'[accord de durabilité et d'amitié entre YVR et la bande indienne Musqueam](#). Premier du genre, cet accord d'une durée de 30 ans reconnaît l'engagement de la bande Musqueam et de YVR à développer des relations de travail collaboratives dans une perspective de durabilité et d'avantages mutuels. Entre autres avantages, l'accord prévoit des occasions éducatives, d'emploi et de sous-traitance, ainsi que le partage des revenus. En outre, l'Administration de l'aéroport s'engage à privilégier les fournisseurs qui font preuve de leur capacité à soutenir concrètement la réalisation de ces avantages. Dans son processus d'approvisionnement, l'Administration de l'aéroport s'efforce d'intégrer des critères d'évaluation qui témoignent de l'importance de ces engagements. L'accord de durabilité et d'amitié crée un solide précédent pour la façon dont YVR honore ses relations avec les peuples autochtones et collabore avec ses partenaires pour gérer l'aéroport dans l'intérêt de toutes les parties. Nous continuons de travailler avec nos fournisseurs afin d'explorer de nouvelles occasions qui appuient cet accord et qui contribuent à accroître les compétences au sein de la bande indienne de Musqueam.

PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Avant d'obtenir ou de signer un contrat, tous les nouveaux fournisseurs de biens et services d'une valeur supérieure à 100 000 dollars doivent faire l'objet du processus de diligence raisonnable suivant, ou au moins d'une partie de ce processus :

- Vérification de la conformité aux politiques de l'Administration de l'aéroport, y compris le code de conduite des fournisseurs;
- Examen des rapports de solvabilité ou des états financiers vérifiés des trois dernières années;
- Examen de la couverture d'assurance au moment de l'entrée en vigueur d'un contrat et pendant toute sa durée;
- Conformité aux exigences de WorkSafeBC et couverture de celle-ci au moment de l'entrée en vigueur d'un contrat et pendant toute sa durée;
- Vérification des références;
- Examen des antécédents de poursuites et des dossiers judiciaires; et
- Vérification du registre corporatif pour confirmer que le fournisseur est autorisé à exercer des activités en Colombie-Britannique.

Par ailleurs, sauf dans certaines situations précises qui justifient le recours à un fournisseur unique, l'Administration de l'aéroport choisit ses fournisseurs au terme d'un processus d'approvisionnement concurrentiel. Dans le cadre de ce processus, l'évaluation des soumissions tient compte du pointage obtenu par le fournisseur dans la catégorie sociale, communautaire et environnementale et la catégorie de gouvernance. Selon le type de biens ou de services fournis, l'évaluation peut porter sur les critères suivants, relatifs au travail forcé ou au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement :

- Un engagement et des antécédents en matière d'environnement et d'action communautaire qui concordent avec les objectifs de l'Administration de l'aéroport;
- Des accréditations ou des certifications sociales pertinentes;
- Une responsabilité sociale et une participation communautaire avérée;
- Une présence, des possibilités d'emploi et de la production de richesse à l'échelle locale;
- Un engagement pour la santé et le bien-être des employés;
- Un engagement pour la formation continue et le développement des employés;
- Un soutien aux occasions d'apprentissage à l'échelle locale;
- La création de nouvelles possibilités pour la communauté de fournisseurs locale et le développement de ses capacités;
- La compréhension du rôle de l'Administration de l'aéroport dans la collectivité;
- La prise en compte des risques qui existent dans la chaîne d'approvisionnement;
- Un engagement à respecter le code de conduite des fournisseurs et toute autre exigence sociale ou communautaire formulée par l'Administration de l'aéroport;
- Une réputation de déontologie appuyée par un comportement éthique; et
- Des moyens d'atténuer certaines répercussions sociales néfastes ou de créer des répercussions favorables.

Normalement, la note accordée dans la catégorie sociale, communautaire et environnementale vaut entre 10 et 20 pour cent du total de l'évaluation, suivant le type de biens ou de services. Pour ce qui est de la gouvernance, le fournisseur doit atteindre un seuil défini (réussite ou échec) pour poursuivre l'évaluation.

De plus, tous les entrepreneurs et les fournisseurs de l'Administration de l'aéroport sont tenus de respecter le [code de conduite des fournisseurs](#) de l'Administration de l'aéroport, conformément aux politiques et aux contrats de l'Administration de l'aéroport.

En 2025, nous étudierons la possibilité d'utiliser notre outil existant de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement pour automatiser un processus d'audit de la conformité de nos fournisseurs.

Alinéa 11(3)(C) risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants

Dans le cadre des études de marché préliminaires qui ont lieu avant le début d'un processus d'approvisionnement, l'équipe de gestion de l'approvisionnement peut relever certains biens qui comportent un risque accru de recours au travail forcé ou au travail des enfants, comme les appareils électroniques, les denrées alimentaires, les textiles, le café ou les vêtements. Dans le cas du café et des vêtements, par exemple, l'Administration de l'aéroport a répertorié et évalué les fournisseurs et distributeurs locaux afin de réduire ces risques. L'Administration de l'aéroport reconnaît certes qu'aucun pays n'est à l'abri du risque de travail forcé et de travail des enfants, mais elle s'efforce de limiter le risque en cherchant à s'approvisionner de préférence auprès de fournisseurs canadiens et en examinant les sources des marchandises de ces fournisseurs dans la mesure du possible. Par ailleurs, l'équipe de gestion de l'approvisionnement a commencé à recenser les outils accessibles en ligne pour évaluer ou déclarer les questions d'environnement, de société et de gouvernance (« ESG »), en vue d'en arriver à repérer ces risques avec une meilleure constance afin de les évaluer.

L'Administration de l'aéroport continuera de repérer les achats qui présentent de forts risques et veillera à évaluer les facteurs sociaux et communautaires qui s'inscrivent dans le processus d'achat, notamment en recherchant certains types de certifications, des sources d'origine documentées et des activités à proposer aux fournisseurs pour réduire les risques. L'Administration de l'aéroport compte également de mettre à jour nos documents de d'approvisionnement pour demander davantage d'informations au stade de l'approvisionnement, afin de nous permettre de mieux évaluer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des biens que nous achetons. Nous continuons d'envisager un système ou une procédure d'évaluation des risques plus officiels pour repérer les achats à haut risque avant d'élaborer sa stratégie d'approvisionnement à l'égard de ce type d'achats.

L'Administration de l'aéroport n'a connaissance d'aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Alinéas 11(3)(D) et (E) mesures pour remédier au recours au travail forcé et au travail des enfants, et aux pertes de revenus

L'Administration de l'aéroport a pris l'engagement de soutenir les organisations régionales d'aide aux populations vulnérables, y compris les personnes à risque de travail forcé ou de travail des enfants, de même que celles qui risquent de subir des pertes de revenus engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants, dans le cadre de son programme d'investissement communautaire. Voici les organisations qui ont reçu l'aide de l'Administration de l'aéroport en 2024, sous forme de dons de l'entreprise et des employés et de bénévolat des employés :

- [Covenant House](#) : hébergement, repas et soutien pour les jeunes itinérants de Vancouver.
- [Quest Outreach Society](#) : accès à des aliments sains et abordables issus de sources durables dans le but de briser le cycle de la pauvreté dans la région du Lower Mainland de Vancouver.
- [Take a Hike Foundation](#) : soutien en santé mentale pour les jeunes, au moyen de consultations cliniques et d'apprentissage expérientiel en plein air.
- [The Ballantyne Project](#) : aide aux jeunes Autochtones mal desservis dans les communautés isolées.
- [Stanley Park Ecology Society](#) : programme d'excursions dans le parc, basé sur le programme scolaire, pour environ 300 élèves de classes méritant l'équité.
- [#NotInMyCity](#) : YVR est un partenaire fondateur du Human Trafficking Prevention Network et s'est associé à 14 autres aéroports pour lutter contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle et y mettre fin par la sensibilisation, l'éducation et le soutien aux survivants.
- [Employ to Empower \(« ETE »\)](#) : YVR appuie son tout premier Make Change Market, qui permet aux personnes à faible revenu de surmonter des obstacles grâce à l'entrepreneuriat. Ces difficultés peuvent inclure des problèmes de santé mentale ou physique, un handicap ou une dépendance. De nombreuses organisations caritatives extraordinaires aident à répondre aux besoins de survie à court terme, comme l'habillement, la nourriture et le logement, et l'ETE est la prochaine étape. Elles permettent aux individus de s'épanouir et d'acquérir des compétences entrepreneuriales par le biais de la formation.

L'Administration de l'aéroport a également travaillé à plusieurs initiatives importantes en collaboration avec des organisations communautaires, notamment :

- [Pacific Autism Family Network \(« PAFN »\)](#) : la collaboration entre YVR et PAFN a donné lieu à la création du Paper Planes Café, un café inclusif et accessible, situé à l'aéroport, qui procure de réelles possibilités d'emploi aux personnes issues de la communauté neurodiverse.
- [Canucks Autism Network \(« CAN »\)](#) : YVR collabore étroitement avec CAN sur plusieurs projets, tels que la conception, la mise en œuvre et l'expansion de programmes de santé mentale pour les jeunes et les adultes atteints d'autisme. Ces programmes incluent des ateliers d'initiation au bien-être, des groupes de soutien par les pairs et des consultations individuelles.
- [A Better Life Foundation \(« ABLF »\)](#) : YVR s'associe à ABLF pour soutenir son programme de repas quotidiens de son initiative Plenty of Plates, dans le cadre de laquelle des bénévoles préparent et servent un dîner de trois plats à 80 personnes de la communauté du Downtown Eastside, et fournissent également plus de 660 repas le lendemain.
- [Hope Air](#) : YVR est fier de soutenir Hope Air dans sa mission qui consiste à fournir gratuitement le transport et l'hébergement aux Canadiens qui ont besoin d'accéder à des soins médicaux vitaux loin de la maison. En 2024, un nombre incroyable de 8 615 vols de patients ont transité par YVR. En réduisant les obstacles aux soins de santé pour les communautés rurales et éloignées, Hope Air contribue à lutter contre les inégalités en matière de santé et soutient les Canadiens vivant dans la pauvreté ou dans des ménages à faible revenu. Leur travail renforce les communautés en permettant aux gens de rester dans leur communauté d'origine, même lorsqu'ils sont atteints d'une maladie grave.
- [Native Education College \(« NEC »\)](#) : YVR et le NEC se sont engagés à collaborer dans le cadre d'initiatives destinées aux apprenants autochtones, y compris des programmes de bourses et des occasions de réseautage.

Alinéa 11(3)(F) formation

En 2023, l'Administration de l'aéroport a conclu un [partenariat](#) avec [#NotInMyCity](#) pour offrir à tous les employés un cours en ligne sur les effets et les signes révélateurs de la traite de personnes. Créée par [#NotInMyCity](#), une organisation à but non lucratif qui se consacre à la sensibilisation de la population à la traite de personnes et à l'exploitation sexuelle et à la mise en œuvre de mesures collectives pour les prévenir et y mettre fin, cette formation de 30 minutes se compose de ressources écrites et d'un questionnaire. Le cours intitulé « Mobilizing Communities to Disrupt Sexual Exploitation and Sex Trafficking in Canada » aborde le travail forcé et le travail des enfants. Il comprend des documents écrits et un questionnaire. En 2024, l'Administration de l'aéroport a maintenu l'obligation de suivre des cours en ligne pour tous les employés et les bénévoles en veste verte. À la fin de l'année, 70 pour cent du personnel de l'aéroport avait terminé la formation. Grâce à cette formation, les agents en veste verte et les agents de l'expérience client de YVR ont pu identifier des cas potentiels de traite des personnes, que ce soit à l'extérieur ou dans l'aérogare. Ils ont appris à reconnaître les signes et à les signaler à la ligne non urgente de la GRC ou aux opérations de l'aéroport.

En 2024, dans le cadre de notre partenariat avec [#NotInMyCity](#), nous avons étendu l'accessibilité à notre programme en ligne. Ce cours est désormais disponible sur notre plateforme d'apprentissage en ligne pour tous les membres de la communauté de YVR. Il est destiné aux partenaires qui ne disposent pas de formation similaire en interne, ce qui contribuera à sensibiliser la communauté aéroportuaire au risque de trafic humain.

En 2025, notre objectif est de rafraîchir le programme de [#NotInMyCity](#) en intégrant une version en français. Nous prévoyons également de produire des bilans de formation trimestriels, couvrant à la fois les employés de l'Administration de l'aéroport et le personnel de la communauté aéroportuaire, et d'établir un taux de réussite de 80 pour cent pour les formations dispensées par l'Administration de l'aéroport.

YVR collabore avec les agences gouvernementales opérant sur place pour assurer la sécurité de tous les voyageurs qui transitent par l'aéroport. L'Administration de l'aéroport collabore avec l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC »), l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (« ACSTA »), US Customs and Border Protection (« US CBP ») et la GRC en ce qui concerne les questions de sécurité, y compris la traite de personnes en relation avec le travail forcé et le travail des enfants. Des autocollants [#NotInMyCity](#) ont été apposés sur les miroirs des toilettes publiques partout dans l'aérogare, afin de faire connaître l'organisme aux voyageurs et de susciter des contacts avec d'éventuelles victimes.

Alinéa 11(3)(G) évaluation de l'efficacité

L'Administration de l'aéroport a intégré l'évaluation de la catégorie sociale, communautaire et environnementale dans le processus d'évaluation de toutes les soumissions reçues en réponse à ses demandes de propositions et obligé tous ses entrepreneurs à respecter le code de conduite des fournisseurs, dans le but de réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. En outre, l'Administration de l'aéroport a demandé à tous les entrepreneurs visés d'attester leur conformité à la politique de salaire minimum vital de l'Administration de l'aéroport, qui réduit indirectement le risque de travail forcé ou de travail des enfants. En outre, l'Administration de l'aéroport envisage actuellement différents outils d'évaluation qui pourraient l'aider à établir un cadre plus formel, notamment par la réalisation d'audits ou d'attestations, afin d'évaluer l'efficacité de ses mesures de prévention et de réduction du risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités commerciales et ses chaînes d'approvisionnement.

Annexe 1

ORGANIGRAMME

